



Association pour la Prévention des Accidents
du Travail a.s.b.l.

Service Externe pour les Contrôles Techniques

Mechelsesteenweg 247-249 - 2820 BONHEIDEN
Téléphone 015/55 51 51

DISTRIBUTEUR:

Compteur n°:

Index:

5671234567890

NUIT

RAPPORT N°

ADRESSE INSTALLATION:

PROPRIÉTAIRE:

Adresse:

DEMANDEUR:

Adresse:

INSTALLATEUR:

Adresse:

TVA bu et:

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

1. IDENTIFICATION & DESCRIPTION :

Date du contrôle

20103108

Complément au rapport n°

Type d'installation :

Nouvelle

Extension

Modification

Temporaire

Existante

Renforcement

Type locaux :

Appartement (étage)

RGIE art. 86

BA4/BA5

oui non

Début travaux :

Fondations

avant

après

01.10.81

Installation électrique

avant

après

01.10.81

Raccordement :

Tension

3x230

V

Protection

raccordement

Max

A

Inter. gén.

type

Câble de branchement :

type

geenloeging

mm²

Câble d'aliment.

tableau princ.

type

VOR 3x16

mm²

Type électrode de terre :

boucle

barres

piquets

conducteur horizontal

Réseau

TT

TN

IT

Nombre de tableaux :

1

Nombre de circuits term.

4

RA

Zendrohm

R_t tot

20

Mohm

DESCRIPTION

voir schéma(s) en annexe

2. CONTENU DU CONTROLE :

Examen de conformité - Visite de contrôle suivant :

(RGIE art. 270)

(RGIE art. 271)

(RGIE art. 276)

Le contrôle est effectué suivant TPR-E12, E12P,

Les DPCDR installés sont adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre :

oui

non

Vaccrot

Les protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent :

oui

non

oui

non

NOTES

La mesure de la résistance de terre ne fait pas partie du contrôle fait partie du cahier.

pas accessible

Installation est existante, ma responsabilité est limitée à

adaptation des protections.

INFRACTIONS / REMARQUES :

voir verso : effectué

VISUM DU DISTRIBUTEUR

DEVOIRS DU PROPRIÉTAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : voir verso.

4. CONCLUSIONS :

L'installation

est

n'est pas

conforme.

Le DPCDR

est

était

plombé et le(s) schéma(s) unifilaire(s) et de position ont été visé(s).

L'installation doit être vérifiée avant le

20108/2013

(art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.

L'installation ne peut pas être mise - maintenue - en service - pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.

L'installation ne répond pas aux prescriptions du distributeur.

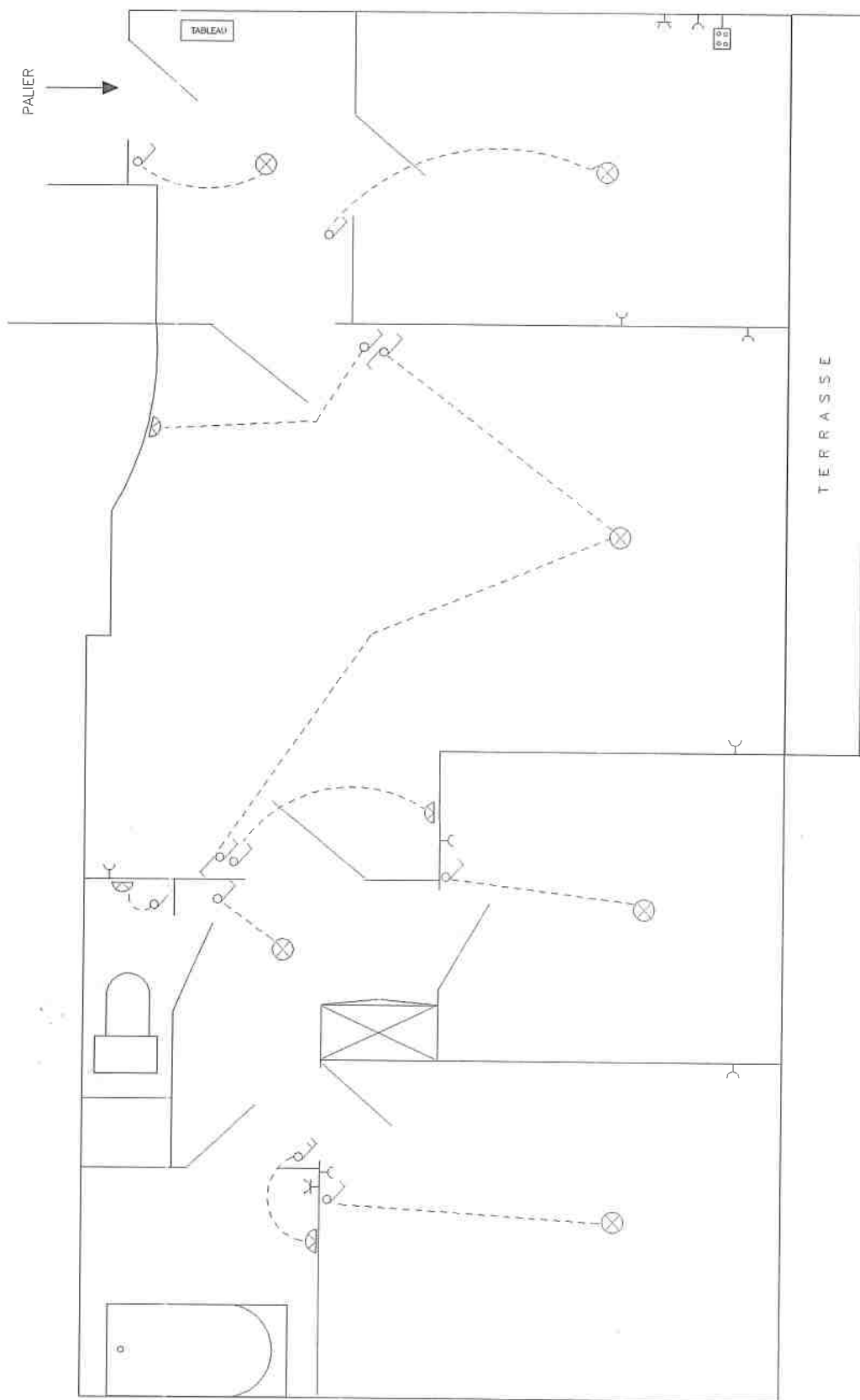
L'AGENT VISITEUR
nom + signature

CONTRÔLE ORGANISME

ATK

2820 BONHEIDEN

Ludo Tiellet



LE PROPRIETAIRE	L'INSTALLATEUR,	L'ORGANISME AGREE
Mr. & Mme DEBROUWER Av. de la Charmille, 8 1200 - BRUXELLES <i>debrouwer</i>	VERSCHOOTEN MARC Av. Breughel, 10 Bte 23 1970-WEZEMBEEK-OPPEM TVA: 758.322.244	A.T.K. Mechelsesteenweg 427-429 2820 BONHEIDEN CONTOLEORGANISME ATH VZW

2820 BONHEIDEN

2820 BONHEIDEN

2820 BONHEIDEN

2820 BONHEIDEN

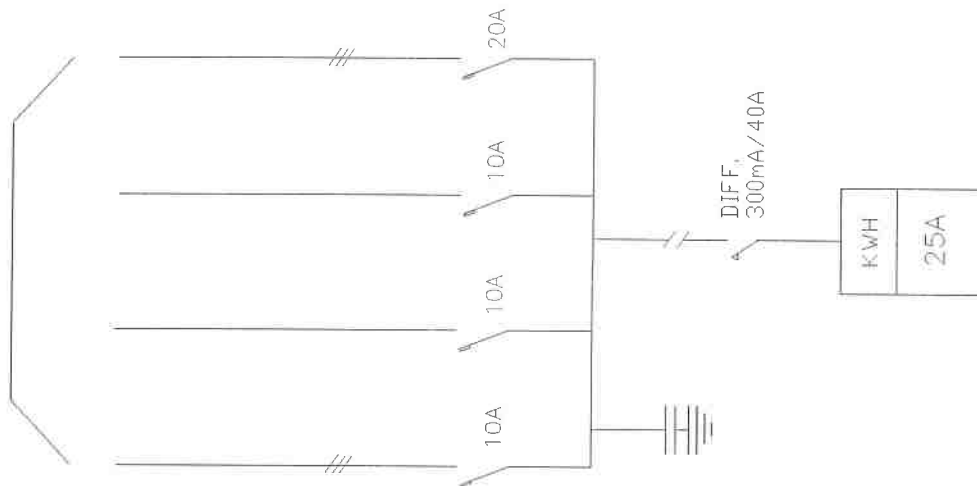
2820 BONHEIDEN

2820 BONHEIDEN

2820 BONHEIDEN

NB. L'installation est existante, ma responsabilité est limitée à l'adaptation des protections suivant relevé et détail de la facturation.

INSTALLATION EXISTANTE



Appartement

LE PROPRIETAIRE	L'INSTALLATEUR,	L'ORGANISME AGREE
Mr. & Mme DEBROUWER Av. de la Charmille, 8 1200 - BRUXELLES <i>Mr. & Mme De Brouwe</i>	VERSCHOOTEN MARC Av. Breughel, 10 Bte 23 1970-WEZEMBEEK-OPPEM TVA: 758.322.244	A.T.K. Mechelsesteenweg 427-429 2820 - BONHEUREN CONTRÔLEUR ORGANISME ATH vzw 2820 BONHEUREN Lucie Teillier

23/01/2022